

Conseil municipal 16 DECEMBRE 2015

Convocation du 10 D2CEMBRE 2015

Présents :BONADA Henri, PATIN Michel, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc, MACHERET Roland, ROBERT René

Absents excusés : MUTEL Blandine (pouvoir à AM venet), GRANIER Josette (pouvoir à J Chetot)

DCM Tarifs Municipaux

- Eau, Assainissement, Cimetière, CLS : sans changement
- Salle d'animation : pas de location du matériel vidéo mais une caution de 500€ lors de chaque location.
- SPANC : 160€ le contrôle

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

DCM Candélabre RD 56

Ce candélabre ayant été détérioré sans tiers identifié, le propriétaire souhaitant son déplacement pour faciliter son accès , la commune n'ayant à sa charge que la fourniture du lampadaire et ses accessoires soit un montant de 281€, Mr le Maire demande l'accord du Conseil afin de signer la délibération proposée par le SIEL .

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

DCM Assainissement

Mr le Maire rappelle les articles du Code Général des Collectivités Territoriales où il est précisé que « lorsque les usagers, tenus de se raccorder au réseau d'assainissement, s'alimentent partiellement ou totalement à une ressource qui ne relève pas du service public, le volume de cette eau, collectée par le service assainissement, s'il n'est pas calculé par mesure directe, peut-être calculé sur la base de critères définis par l'organe délibérant de la collectivité »

Mr le Maire propose donc, par souci d'équité, de mettre en place une redevance d'assainissement, en fonction du nombre de personnes au foyer :

- Facturation de 30 m3 par an, pour 1 personne ayant une consommation réelle inférieure à 30m3
- Facturation de 60m3 par an pour 2 personnes ayant une consommation réelle inférieure à 60m3
- Facturation de 80m3 par an pour 3 personnes et plus ayant une consommation réelle inférieure à 80m3

Après délibération le Conseil Municipal par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention décide l'instauration d'une redevance minimale d'assainissement.

DCM Position sur la territorialité

Mr le Maire présente le projet de nouvelle territorialité appelé « Loire et Monts Communauté », répondant aux exigences de notre ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 voix pour et 4 voix contre demande à Mr le Préfet d'accepter le projet « Loire et Monts Communauté »

Si tel n'était pas le cas, le Conseil Municipal demande à Mr le Préfet le rattachement par 8 voix au projet de Forez Est ,le rattachement à Roanne n'ayant obtenu qu' 1 voix

Questions diverses

-Syndicat des Eaux de la Bombarde : l'adhésion définitive de notre commune ne pourra intervenir qu'après la version définitive de la nouvelle territorialité.

-Mr Yves Vernin est habilité à intervenir sur les réseaux électriques de la commune.

-Mme Darmet remplacera Mr Blaya durant l'arrêt maladie de ce dernier.

-Un courrier, signé des maires de Neulise, St Jodard et Pinay, a été envoyé au Conseil Départemental concernant la prise en compte administrative du transport scolaire au collège de Balbigny qui ne sera plus géré, à compter du 1/1/2016 par Familles Rurales de Neulise.

-Le montant de la reprise, de l'ensemble des concessions du cimetière, devrait s'élever aux alentours de 5 /6000€. Un dossier complet sera présenté au Conseil lorsque Roland Macheret, en charge de celui-ci, aura collecté toutes les informations.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 17 février 2016